

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 10 mai 2021 à 18 heures 00

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

N°	DOSSIERS	RAPPORTEURS
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Voirie et espaces publics 1 Pont de Bouchemaine - Réalisation d'une passerelle dédiée aux circulations douces - Lancement des études opérationnelles - Accord de principe - DEL-2021-77 Direction générale 2 Plan de relance de la Région des Pays de la Loire - Fonds « Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal » - Convention - Approbation - DEL-2021-78 Bâtiments et patrimoine communautaire 3 Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Demande de subvention à l'Etat - DEL-2021-79	Jean-Marc VERCHERE Le conseil adopte à l'unanimité Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'ont pas pris part au vote:</i> Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, M. Grégoire JAUNEAULT. Le conseil adopte à l'unanimité
	SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE Contrat Local de Santé 4 Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire - Centre de vaccination Covid 19 - Parc des expositions d'Angers - Convention de financement - Approbation - DEL-2021-80	Marc GOUA Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'a pas pris part au vote:</i> M. Richard YVON.

5	COVID 19 - Vaccinodrome du Parc des Expositions - Convention entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) - Approbation - DEL-2021-81 Gens du voyage	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Charles PRONO, M. Jérémy GIRAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Bruno RICHOU.</i> <i>Jean-Charles PRONO</i>
6	Aide financière à la gestion des aires d'accueil - Allocation logement temporaire - Convention avec l'Etat et le Département - Approbation - DEL-2021-82	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote: M. François GERNIGON, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Marie-France RENOU.</i>
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE Mobilités - Déplacements	<i>Corinne BOUCHOUX</i>
7	Versement mobilités - Exonération exceptionnelle - Adomicile 49 - Approbation - DEL-2021-83 Prévention des risques	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i> <i>Jean-Paul PAVILLON</i>
8	Prévention des inondations - Détermination des ouvrages de protection - Approbation. - DEL-2021-84 Cycle de l'eau	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
9	Tramway lignes B et C - Angers - Dévoisement des réseaux - Marché de travaux sur le secteur Lise - Deux Croix - Avenant n°1 - Approbation - DEL-2021-85	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>

10	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Enseignement Supérieur et Recherche Université d'Angers - Soutien à l'Ecole Universitaire de Recherche LUMOMAT - Convention - Attribution de subvention - DEL-2021-86	Yves GIDOIN <i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote: M. Benoit PILET, M. Benjamin KIRSCHNER.</i>
11	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES Finances Finances - Créances irrécouvrables - Admissions en non valeur et remises de dette. - DEL-2021-87	François GERNIGON <i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
12	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES Direction générale PMLB - Pôle métropolitain Loire Bretagne - Modification statutaire - Approbation - DEL-2021-88	François GERNIGON <i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Benoit PILET.</i> Roselyne BIENVENU
13	COMUE UA LMU - Communauté d'Universités et d'Etablissements - Université d'Angers et Le Mans Université - Désignation d'un représentant - DEL-2021-89	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i> Roch BRANCOUR

14	Angers - Restructuration de l'ancien site industriel BULL - Mandat d'études avec ALTER Public - Approbation - DEL-2021-90 Liste des Décisions de la Commission Permanente du 30 avril 2021 Liste des arrêtés Prise en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales Liste des marchés à procédure adaptée Questions diverses Question de Mme Claire SCHWEITZER	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.</i> <i>M. le Président</i> <i>Le Conseil donne acte</i> <i>Le Conseil donne acte</i> <i>Le Conseil donne acte</i>
----	--	---

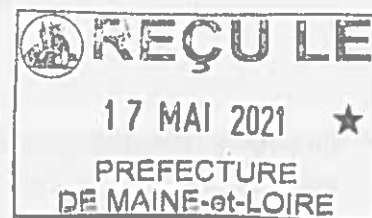
Angers, le 11 mai 2021

Christophe BÉCHU



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2021-77

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Pont de Bouchemaine - Réalisation d'une passerelle dédiée aux circulations douces - Lancement des études opérationnelles - Accord de principe

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoit PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

Le pont de Bouchemaine est un point noir du réseau deux roues de notre agglomération et des traversées piétonnes de la rivière. Ce pont, qui accueille sur une chaussée étroite (5,60 m) une voie départementale et un trafic de 12 000 véhicules par jour dont 600 poids lourds, est dépourvu de trottoirs dignes de ce nom (0,82 m de chaque côté, interrompus par les massifs d'ancrage des suspentes du pont) et de voies pour les vélos.

Il nous faut donc intervenir pour le moyen et le long terme en créant un lien deux-roues, piétons et PMR confortable.

C'est notamment la Loire à vélo et la vélo Francette qui utilisent ce pont mais ce sont aussi des liens de proximité qui sont rendus malaisés au sud de notre agglomération où la Loire crée incontestablement une barrière physique.

Une étude de faisabilité prenant en compte les enjeux patrimoniaux, paysagers, naturels et écologiques, mais aussi les contraintes hydrauliques, fluviales et foncières montre que le franchissement complémentaire pour qu'il ait le moins d'incidence possible devra s'apparenter à une passerelle de proximité au pont actuel.

Le coût global de l'opération au stade de l'étude de faisabilité est estimé entre 6 et 10 millions d'euros HT.

Les subventions auxquelles Angers Loire Métropole pourrait prétendre en lien avec ce projet seront sollicitées ultérieurement auprès des institutions, organismes et partenaires concernés.

Des études opérationnelles permettant de conforter la communauté urbaine sur la programmation du projet et sur sa mise en œuvre sont nécessaires, avant de lancer un concours de maîtrise d'œuvre.

Aussi, il est proposé d'approuver le principe du lancement des études opérationnelles pour la réalisation d'un ouvrage dédié aux circulations douces, surplombant la Maine, à proximité du pont de Bouchemaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 avril 2021

DELIBERE

Approuve le principe du lancement des études opérationnelles de l'opération relative à la réalisation d'un ouvrage dédié aux circulations douces, surplombant la Maine, à proximité du pont de Bouchemaine ou attenant à ce dernier.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout acte se rapportant au lancement de ces études.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2021-78

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Plan de relance de la Région des Pays de la Loire - Fonds « Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal » - Convention - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoit PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

La Région des Pays-de-la-Loire, financeur privilégié de nombreux projets de la collectivité, a mis en place, en complément de l'Etat, un Plan de Relance en réponse à la crise COVID. Ce plan s'articule autour de 3 grands objectifs :

1. Protéger les Ligériens
2. Soutenir l'économie ligérienne pour résister, rebondir et reconquérir
3. Accélérer encore davantage nos efforts dans deux domaines : la santé et la croissance verte.

Dès juillet 2020, la Région votait une première enveloppe de crédits de 332 millions d'euros. Lors de sa session de décembre dernier, la Région a complété ce fonds par 165 millions d'euros supplémentaires inscrits au Budget Primitif 2021. Au total, la Région des Pays-de-la-Loire a investi 497 millions d'euros dans la relance. Pour mémoire, l'Etat quant à lui, engage 540 millions d'euros dans le Plan de Relance au titre de ses crédits régionalisés dépendant du Préfet de Région.

Dans le cadre de ce Plan de Relance et afin de redynamiser l'investissement local, la Région des Pays-de-la-Loire a voté des enveloppes spécifiques en faveur de l'investissement des collectivités :

- Pays de la Loire Relance investissement intercommunal : 45 millions d'euros pour les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les métropoles,
- Pays de la Loire Relance investissement communal : 2 millions d'euros pour les petites communes,
- Fonds régional Pays de la Loire Reconquête des centres bourgs et des centres de villes moyennes : 3 millions d'euros.

Au total, 50 millions d'euros ont ainsi été débloqués en faveur de l'investissement local, avec une volonté d'aller vite dans la réalisation des projets afin de soutenir l'économie et l'emploi.

Angers Loire Métropole, chef de file au titre du Contrat de Développement Métropolitain, s'est vue allouer une enveloppe de 2 032 000 € au titre du Fond Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal. Des projets ont été retenus sur l'ensemble du territoire en fonction de leur maturité, de la capacité à déposer les dossiers dans les délais impartis (juin 2021 dernier délai) et de la réponse aux thématiques spécifiques visées par la Région.

Une convention doit être signée avec la Région afin d'acter la répartition de cette enveloppe et les modalités de fonctionnement de ce fonds.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec la Région des Pays-de-la-Loire concernant l'attribution et l'utilisation du Fonds « Pays de la Loire Relance investissement intercommunal ».

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention.

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, M. Grégoire JAUNEAULT.

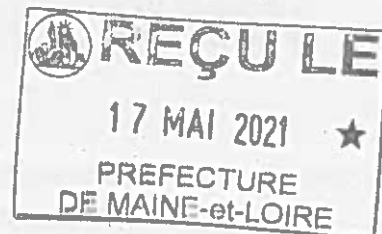
La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2021-79

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Demande de subvention à l'Etat

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoît PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoît PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON

M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI

Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)

Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

La Loi de Finances pour 2016 a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités territoriales pour financer les investissements afin de contribuer à doter la France des équipements structurants nécessaires à l'attractivité de territoires et à leur développement.

La Dotation de soutien à l'investissement local a ensuite été pérennisée en 2018 par son introduction au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2334-42).

En 2021, ce dispositif est maintenu et accentué pour un soutien à l'investissement local renforcé également par le Plan France relance en 2020.

Ainsi, Angers Loire Métropole décide du principe de réalisation des travaux pour les opérations ci-dessous et, à ce titre, a déposé des déclarations d'intention de solliciter cette subvention pour :

Opérations	Estimation du coût des travaux éligible au DSIL
Groupe Scolaire Jean de la Fontaine à Verrières en Anjou – Restructuration et extension	1 694 000,00
Groupe Scolaire Emilie Oberkampf à Beaucouzé – Construction	3 641 371,57
37 Route de Bouchemaine – Remplacement de la couverture amiantée	800 000,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021

DELIBERE

Approuve le principe de réalisation de ces travaux pour les opérations suscitées,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter des subventions auprès de l'Etat pour les dossiers énumérés ci-dessus et signer tous les documents et actes inhérents à ces dossiers.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

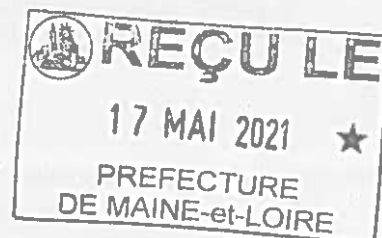


Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Marc Verchère', written over the printed name.

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2021-80

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - CONTRAT LOCAL DE SANTE

Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire - Centre de vaccination Covid 19 - Parc des expositions d'Angers - Convention de financement - Approbation

Rapporteur : Marc GOUA

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoit PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

La Communauté Urbaine Angers Loire Métropole, au titre de signataire du contrat local de santé intercommunal, est engagée dans la campagne de vaccination contre la Covid 19. Elle a ouvert, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), un centre de vaccination de grande ampleur situé au Parc des Expositions d'Angers afin d'accélérer la vaccination du public et lutter plus efficacement contre l'épidémie de Covid 19.

Considérant que l'ouverture et la gestion de ces centres entraînent des surcoûts pour la collectivité ou toute personne agissant pour son compte, l'ARS propose une convention de financement via le Fonds d'Intervention Régional (FIR).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021

Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 21 avril 2021

DELIBERE

Autorise le Président ou le Vice-Président en charge des solidarités à signer la convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) prenant en compte le financement des surcoûts identifiés pour l'organisation logistique d'un centre de vaccination au Parc des Expositions d'Angers ;

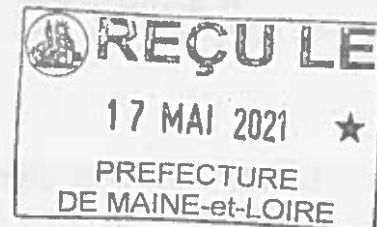
Impute les recettes et les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Richard YVON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE



Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2021-81

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - CONTRAT LOCAL DE SANTE

COVID 19 - Vaccinodrome du Parc des Expositions - Convention entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) - Approbation

Rapporteur : Marc GOUA

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoît PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoît PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

La crise sanitaire liée à la propagation du Covid 19 qui a touché le pays en 2020 nécessite désormais que les collectivités organisent le plus rapidement possible des centres de vaccination afin d'augmenter substantiellement le taux de vaccination sur les territoires plus ou moins durement touchés. La campagne vaccinale a été lancée par décret n° 2020-1691 du 24 décembre 2020, modifiant le décret du 29 octobre 2020 sur le fondement de l'article L. 3131-15 du Code de la Santé Publique.

Le décret n° 2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant le décret du 29 octobre 2020 prévoit que la vaccination peut être assurée dans des centres de vaccination et par des équipes mobiles désignées à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

En Maine-et-Loire, les derniers chiffres de suivi de l'épidémie sont inquiétants et supposent une réponse concrète et rapide dans un lieu vaste actuellement inoccupé du fait des mesures de fermeture administrative : le Parc des Expositions d'Angers. Une convention de financement entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Angers Loire Métropole est conclue en ce sens.

Cette situation nécessite par ailleurs la conclusion d'une convention spécifique entre Angers Loire Métropole au titre de sa compétence relative au contrat local de santé intercommunal, la Ville d'Angers et le délégataire in house la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (SPL ALTEC), gestionnaire du Parc des Expositions, qui est chargée de l'organisation logistique du centre de vaccination.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'état d'urgence de crise sanitaire et les différentes ordonnances du gouvernement relatives aux mesures prises face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021

Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 21 avril 2021

DELIBERE

Approuve la convention spécifique relative à la mise en œuvre d'un centre de vaccination au Parc des Expositions d'Angers entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès chargée de son organisation logistique afin d'accélérer la lutte contre l'épidémie de Covid 19.

Autorise le Vice-Président en charge des solidarités à signer cette convention.

Impute les recettes et les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Charles PRONO, M. Jérémy GIRAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Bruno RICHOU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2021-82

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - GENS DU VOYAGE

Aide financière à la gestion des aires d'accueil - Allocation logement temporaire - Convention avec l'Etat et le Département - Approbation

Rapporteur : Jean-Charles PRONO

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDON, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoit PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDON
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

Angers Loire Métropole bénéficie d'une aide financière de l'Etat pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage lorsque celles-ci répondent aux normes fixées par les textes en vigueur. Il s'agit de l'Allocation Logement Temporaire 2 ou ALT2 prévue par le code de la Sécurité Sociale.

Les financements attribués à ce titre concernent les terrains des Chalets (52 places caravanes) et de la Grande Flèche à Angers (48 places caravanes), les équipements de Bouchemaine, Montreuil-Juigné, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Les Ponts-de-Cé, chacun pour 16 places caravanes ; ce qui représente un total de 164 places caravanes soit 82 emplacements aux normes.

Pour chaque aire d'accueil, le montant de l'aide est établi en fonction :

- D'une part, d'un montant fixe déterminé en fonction du nombre total de places conformes aux normes techniques effectivement disponibles par mois et par aire d'accueil,
- D'autre part, d'un montant variable déterminé en fonction du taux d'occupation. Cette 2^{ème} part fait l'objet d'une régularisation l'année suivant en fonction du taux d'occupation réel.

En 2020, le montant de l'aide s'est élevé à 236 068,24€.

Pour 2021, le montant de l'aide est estimé à 230 545,65€. La légère diminution s'explique par la baisse du taux d'occupation estimé, en raison des fermetures estivales des aires pour travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021

Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 21 avril 2021

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec l'Etat et le Département de Maine-et-Loire relative à l'aide financière à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Autorise le Président ou le Vice-Président à signer la convention.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. François GERNIGON, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Marie-France RENOU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

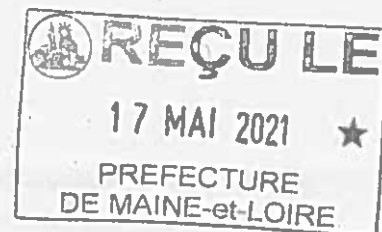


Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Marc Verchère.

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2021-83

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Versement mobilités - Exonération exceptionnelle - Adomicile 49 - Approbation

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITÉAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoit PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

Angers Loire Métropole bénéficie de la taxe de versement mobilité (anciennement versement transport), en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), ressource affectée au financement de la politique des transports collectifs urbains.

Selon les dispositions légales, les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent bénéficier d'une exonération.

L'association Adomicile 49 a formulé une demande d'exonération de cette taxe, laquelle demande n'a pas été accueillie favorablement par Angers Loire Métropole.

Cependant, afin de régulariser leur situation vis-à-vis des services de l'Urssaf et afin de ne pas pénaliser l'association, il est proposé d'accorder une exonération exceptionnelle pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020 pour un montant de 38 567 € ; l'association cotise au versement mobilité depuis le 1^{er} juillet 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 19 avril 2021

DELIBERE

Exonère l'association Adomicile 49 de la taxe de versement mobilité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

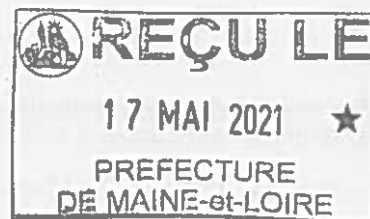


Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Marc Verchère".

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2021-84

TRANSITION ECOLOGIQUE - PREVENTION DES RISQUES

Prévention des inondations - Détermination des ouvrages de protection - Approbation.

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoît PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoît PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

En matière de prévention des inondations, le territoire d'Angers Loire Métropole est concerné par deux systèmes d'endiguement arrêtés à ce jour, composés de :

- La digue du Petit Louet actuellement gérée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louet ;
- La grande digue de Loire gérée par l'Etat, et la digue de Belle-Poule gérée par l'entente interdépartementale Authion (les deux composant un même système d'endiguement).

Par délibération du Conseil de communauté du 17 juin 2019, le système d'endiguement d'Angers Loire Métropole a été précisé et notamment l'orientation du classement de la digue de Vernusson.

Depuis, deux études ont été finalisées : l'une sur le risque inondation sur Loire Authion et la seconde sur la voie SNCF Angers Nantes. Il en est ressorti les orientations suivantes :

- L'absence d'intérêt à classer les remblais du Val d'Authion (partie sur la commune Loire Authion ; remblais de l'Authion rives droite et gauche, voie SNCF Angers Saumur, RD 952 de la sortie de La Daguenière jusqu'au Pont de Sorges), dans la mesure où ces ouvrages, situés en second rang face à la Loire, sont largement sous-dimensionnés face au risque de crue de la Loire en cas de rupture de la digue de premier rang.

De plus, ces ouvrages ne présentent pas de rôle majeur en premier rang face à l'Authion dans le cas d'une fermeture du Val d'Authion par le pont bourguignon et d'un fonctionnement de la station d'exhaure ;

- L'absence d'intérêt à classer les remblais formés par la voie SNCF Angers Nantes (sur la commune de Savennières), dans la mesure où les ouvrages identifiés sont déjà transparents et ne modifie pas les conditions d'inondation des biens et des personnes.

Il est à noter que des études similaires sont toujours en cours sur les aménagements hydrauliques, et vont être menées sur la route départementale 192 à hauteur de Villevêque par le Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme.

Enfin, il conviendra de faire un travail spécifique avec la commune et l'Etat pour définir le statut de la double-levée de La Daguenière, notamment dans le cadre de l'étude de dangers portée par l'Etat avant 2024.

Il convient aujourd'hui d'approuver ces orientations, en rappelant les principes suivants :

1) En l'absence de classement en tant qu'ouvrages de protection :

- ces ouvrages ne relèvent pas de la responsabilité d'Angers Loire Métropole,
- ils sont réputés n'assurer aucune protection contre les inondations,
- enfin, ils ne comportent pas de zone de dissipation d'énergie au titre du PPRi (Plan de Prévention des Risques inondations) et du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

2) Les ouvrages dont la Communauté urbaine n'envisage pas le classement dans un système d'endiguement continueront de relever de la responsabilité de leur gestionnaire ou de leur propriétaire. Il leur appartiendra de régulariser la situation en neutralisant l'ouvrage.

Dans ce contexte, il importera de communiquer ces orientations et ces décisions au Préfet, aux propriétaires identifiés ainsi qu'aux communes concernées, afin de leur permettre de prendre les mesures adaptées, et notamment, s'agissant des communes, d'intégrer dans les documents communaux relatifs à la sécurité (ex : Plan Communal de Sauvegarde), les éléments liés à ces décisions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-7 et L. 566-12,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques

Vu la délibération DEL-2019-116 du Conseil de communauté du 17 juin précisant le système d'endiguement d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 19 avril 2021

DELIBERE

Approuve le non classement des ouvrages situés sur la commune de Loire Authion et sur la voie SNCF Angers Nantes, en ouvrages de protection contre les inondations sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents liés.

Le conseil adopte à l'unanimité

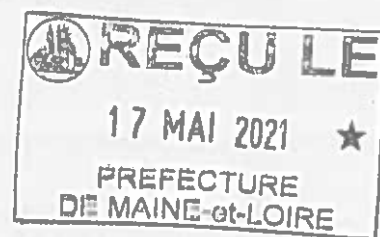
La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2021-85

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Tramway lignes B et C - Angers - Dévoisement des réseaux - Marché de travaux sur le secteur Lise - Deux Croix - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDON, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoît PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoît PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDON
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a confié en mars 2020 au groupement d'entreprises HUMBERT & Cie (Mandataire), COLAS CENTER OUEST (cotraitant) et SAS Luc DURAND (cotraitant) le marché de travaux de dévoiement des réseaux eau potable et eaux usées, pour la seconde ligne de tramway angevin, sur le secteur Lise / Deux Croix.

Ce marché est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : dévoiement des réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable
- Lot n°2 : dévoiement des réseaux d'eaux pluviales et de la boucle optique

L'avenant porte sur le lot n°1 et permet la prise en compte, d'une part des travaux supplémentaires et/ou complémentaires décidés par le maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre, et d'autre part les difficultés et les aléas rencontrés sur le chantier.

En conséquence, sont formalisés la création d'un prix nouveau relatif à la valorisation d'une plus-value pour fourniture et mise en œuvre de butée béton, ainsi qu'une prolongation du délai d'exécution du marché de 29 jours en raison de l'augmentation de la masse des travaux nécessaire pour venir au terme des terrassements sur rocher et autres aléas de chantier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 19 avril 2021

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux de dévoiement des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales et boucle optique angevine pour la seconde ligne du tramway angevin – secteur Lise – Deux Croix.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué au Cycle de l'eau à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

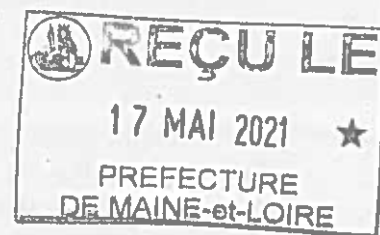
La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2021-86

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Université d'Angers - Soutien à l'Ecole Universitaire de Recherche LUMOMAT - Convention - Attribution de subvention

Rapporteur : Yves GIDON

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDON, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoît PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoît PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDON
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

Le troisième volet du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3) met l'Enseignement supérieur et la Recherche au cœur de ses priorités en affichant les objectifs suivants :

- transformer le système éducatif,
- renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur,
- mieux lier recherche et formation.

Pour ce faire, le PIA 3 a réservé 300 millions d'euros à la création d'Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) qui ont pour vocation de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de la recherche et de la formation dans un secteur donné, en rassemblant les formations de master et de doctorat adossées à un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau.

L'Université d'Angers est lauréate de l'Appel à projets lancé dans le cadre du PIA3, pour le projet d'EUR LUMOMAT (LUMière MOLécule MATériaux), dédié à l'étude des matériaux moléculaires pour l'Electronique organique et la photonique et porté par le laboratoire MOLTECH.

L'EUR Lumomat a proposé une formation d'excellence en chimie, sans équivalent en France, afin de répondre aux enjeux industriels de cette filière émergente et d'en favoriser le développement. L'ambition est de capitaliser sur le rayonnement des acteurs académiques afin de faire émerger dans l'Ouest un centre d'excellence en formation et recherche en s'appuyant notamment sur une stratégie internationale d'envergure et en développant les interactions avec le monde socio-économique.

L'EUR Lumomat est portée par l'Université d'Angers et le CNRS et a pour établissements partenaires : l'Université de Rennes 1, l'ENSC Rennes, et l'Université de Nantes.

Le programme global sur 100 mois (d'avril 2020 à aout 2028), s'élève à 10,82 millions d'euros dont 5,3 millions d'euros apportés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

L'Université d'Angers a sollicité Angers Loire Métropole et la Région des Pays de la Loire, pour un partenariat couvrant la 1^{ère} période du programme EUR. En avril 2024, l'ANR évaluera le programme avant d'engager la seconde tranche de financement et, le cas échéant, établir une nouvelle convention pour la 2^{ème} partie du programme.

Ainsi, 332 000 € sont sollicités auprès d'Angers Loire Métropole pour la période 2021-2024. Ce montant correspond au financement de 2 thèses et 2 post-doctorats (salaires et environnement).

Il est donc proposé d'accorder 332 000 € à l'Université d'Angers au titre du soutien à l'EUR Lumomat. Il convient d'établir une convention pour définir les modalités d'utilisation et de versement de la subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 avril 2021

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec l'Université d'Angers pour le financement de la 1^{ère} période du programme de l'Ecole Universtaire de Recherche Lumomat,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention,

Attribue à l'Ecole Universitaire de Recherche Lumomat, pilotée par l'Université d'Angers une subvention à hauteur de 332 000 € sur 4 ans dont les modalités de versement sont précisées dans la convention,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Benoit PILET, M. Benjamin KIRSCHNER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérécourse dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2021-87

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Finances - Créances irrécouvrables - Admissions en non valeur et remises de dette.

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoit PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

Madame la Trésorière Principale d'Angers Municipale a dressé des états de produits irrécouvrables des budgets Principal et annexes Déchets, Eau et Assainissement pour les années 2011 à 2020.

Ces produits n'ont pu être recouvrés pour les raisons indiquées en regard du nom de chacun des redevables portés sur ces états : liquidations judiciaires, sommes minimales ne pouvant pas donner lieu à des poursuites, créances éteintes à la suite des procédures de redressement judiciaire, poursuites sans effet...

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Le montant de ces opérations est imputé sur les crédits inscrits aux budgets correspondants en dépenses conformément aux tableaux détaillés en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021

DELIBERE

Admet en non-valeurs, conformément aux avis émis par Madame la Trésorière Principale d'Angers Municipale :

- Budget Principal : 55 888,79 €
- Budget Déchets : 770,66 €
- Budget Eau : 116 871,15 €
- Budget Assainissement : 1 808,85 €

Eteint les créances définitivement irrécouvrables pour les montants suivants :

- Budget Eau : 23 705,50 €
- Budget Déchets : 804,61 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Marc Verchère.

ANNEXE - ADMISSION EN NON-VALEUR, CREANCES ETEINTES ET REMISES GRACIEUSES

Y- Créances admises en non valeur

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DECHETS, EAU et ASSAINISSEMENT

		ALM DECHETS	ALM BP	ALM EAU		ALM ASSAINIS
		LISTE DECHETS 4706780215	LISTE ALM BP 4709770215	LISTE ALM EAU 4706570215	LISTE ALM EAU 4706580215	LISTE ASSAINISSEMENT 4706578515
Certificat Irrecouvrabilité / Taxes et produits irrecouvrables	2013			161,72 €		
	2014			1 366,74 €		
	2015			3 446,74 €		137,19 €
	2016			18 222,03 €		540,10 €
	2017		24 773,16 €	13 643,90 €		78,10 €
	2018		28 230,66 €	18 353,20 €		966,20 €
	2019			5 976,37 €		86,86 €
	2020			642,07 €		
S / TOTAL		0,00 €	53 003,82 €	61 812,77 €	0,00 €	1 808,45 €
Insuffisance actif Clôture insuffisance actif RJ/LJ	2013				1 850,30 €	
	2014				1 924,14 €	
	2015				444,64 €	
	2016				2 437,59 €	
	2017		787,98 €		2 170,36 €	
	2018		459,62 €		1 366,64 €	
	2019		303,68 €		1 298,18 €	
	2020		161,57 €		380,69 €	
S / TOTAL		0,00 €	1 712,85 €	0,00 €	11 872,54 €	0,00 €
Décès et demande de renseignement négative	2018					
	2019	66,00 €				
S / TOTAL		66,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Poursuite sans effet	2016		876,92 €			
	2018	466,55 €				
	2019	170,15 €				
S / TOTAL		636,70 €	876,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Inférieur au seuil de poursuite / sommes minimes	2011					
	2012			24,06 €		
	2013			29,50 €		
	2014			296,62 €		
	2015			1 024,38 €		
	2016			1 834,74 €		
	2017			4 617,79 €		
	2018	47,96 €	14,89 €	3 243,30 €		
	2019	20,00 €	11,81 €	1 640,96 €		
	2020		16,39 €	638,85 €		0,40 €
S / TOTAL		67,96 €	43,09 €	13 350,20 €	0,00 €	0,40 €
Personne disparue	2019		129,80 €			
	2020		122,31 €			
S / TOTAL		0,00 €	252,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Procédure de redressement judiciaire	2011				0,02 €	
	2014				17 119,59 €	
	2016				10 172,57 €	
	2018				530,88 €	
	2019				1 736,01 €	
	2020				276,57 €	
S / TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 835,64 €	0,00 €
TOTAL Liste		770,66 €	55 888,79 €	75 162,97 €	41 708,18 €	1 808,85 €
TOTAL PAR BUDGET						

V- Créances éteintes

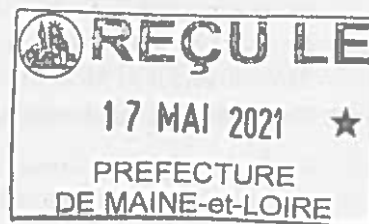
BUDGETS ANNEXES EAU et DECHETS

		BUDGET DECHETS	BUDGET EAU
Procédure de redressement judiciaire	2011		
	2012		76,42 €
	2013		308,31 €
	2014		973,91 €
	2015		915,41 €
	2016		1 116,75 €
	2017		2 522,11 €
	2018		5 087,50 €
	2019		8 450,42 €
	2020		4 254,67 €
Surendettement et décision effacement de dette	2019	804,61 €	
TOTAL		804,61 €	23 705,50 €



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2021-88

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

PMLB - Pôle métropolitain Loire Bretagne - Modification statutaire - Approbation

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémie GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoit PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

Afin de renforcer leurs coopérations et de mener ensemble des actions et des projets concourants au rayonnement du grand Ouest, les EPCI d'Angers Loire Métropole, Brest Métropole, Nantes Métropole, Rennes Métropole et de Saint-Nazaire Agglomération (CARENE) se sont regroupés au sein d'un Pôle métropolitain en 2012.

Fondé sur la base de l'article 20 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Pôle métropolitain a été créé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2012. Le Conseil du Pôle métropolitain a été installé le 25 octobre 2012 à Rennes.

Suite à une délibération de son conseil communautaire le 15 décembre 2020, la CARENE a sollicité l'approbation du PMLB sur son retrait du syndicat mixte. Celui-ci a été accepté par délibération du Conseil syndical du 16 février 2021.

Le retrait d'un des membres a pour conséquence de faire évoluer le périmètre du syndicat mixte et rend nécessaire la modification de ses statuts. C'est pourquoi, le conseil syndical du PMLB a approuvé dans cette même séance une modification statutaire visant à ajuster les statuts du Pôle métropolitain à son nouveau périmètre, notamment en ce qui concerne les membres (article 2) et la composition du comité syndical (article 6).

Après approbation par le comité syndical du PMLB, cette modification statutaire doit désormais recueillir l'accord de la majorité qualifiée des membres dans le cadre de délibérations concordantes pour que Monsieur le Préfet puisse, par arrêté, prononcer la modification des statuts.

À compter de la notification de la délibération aux EPCI, chaque membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Le projet de modification des statuts du PMLB figure en annexe à la présente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-20 relatif à la modification des statuts et L.5731-3 relatif aux modalités de composition du comité syndical;
Vu l'arrêté de M. le Préfet de Loire-Atlantique en date du 27 juillet 2012 portant création du Pôle métropolitain Loire-Bretagne et les statuts annexés;
Vu la délibération n° C 2020-00269 de la CARENE en date du 15 décembre 2020 sollicitant son retrait du syndicat mixte fermé PMLB;
Vu la délibération n° C 2021-01 du PMLB en date du 16 février 2021 autorisant le retrait de la CARENE;
Vu la délibération n° C 2021-02 du PMLB en date du 16 février 2021 approuvant la modification statutaire du syndicat mixte;

Considérant l'avis de la commission des Finances du 30 avril 2021

DELIBERE

Approuve les projets de statuts du Pôle métropolitain Loire-Bretagne joints, qui ont pour vocation de remplacer les précédents statuts du Pôle approuvés par arrêté préfectoral du 27 juillet 2012.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Benoit PILET.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Marc Verchere".

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2021-89

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

COMUE UA LMU - Communauté d'Universités et d'Etablissements - Université d'Angers et Le Mans
Université - Désignation d'un représentant

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémie GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoît PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoît PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

M. Robert BIAGI Conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 mai 2021.

EXPOSE

Par délibération du Conseil de communauté du 18 janvier 2021, M. Benoît PILET a été désigné pour représenter Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'administration provisoire de la COMUE UA LMU (Communauté d'Universités et d'Etablissements Université d'Angers et Le Mans Université).

Il convient aujourd'hui de désigner un représentant au sein du Conseil d'administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Désigne le conseiller communautaire suivant au sein de l'organisme désigné ci-dessous :

COMUE UA LMU Communautés d'Universités et d'Etablissement Université d'Angers et Le Mans Université	Benoît PILET comme représentant au Conseil d'administration
--	---

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Marc Verchere.

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 10 mai 2021



Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2021-90

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Angers - Restructuration de l'ancien site industriel BULL - Mandat d'études avec ALTER Public - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-et-un le lundi dix mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDON, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (arrivée après la DEL-2021-77), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (arrivée avant la DEL-2021-81), Mme Karine ENGEL (arrivée après la DEL-2021-77), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (départ avant la DEL-2021-82), M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER (départ avant la DEL-2021-83), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée avant la DEL-2021-84).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoit PILET, Mme Magali BERGUE, M. Marc CAILLEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, Mme Corinne GROSSET, Mme Lydie JACQUET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDON
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2021-81)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-77)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-82)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2021-83)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (jusqu'à la DEL-2021-84)

EXPOSE

Afin d'accompagner les réflexions de l'entreprise ATOS sur son développement industriel et d'engager la restructuration de l'ensemble de ce site stratégique de l'agglomération, Angers Loire Métropole, dans le cadre de sa politique de développement, de restructuration urbaine et de transition écologique, envisage de réaliser une opération destinée à reconfigurer l'ancien site industriel Bull, représentant une surface globale de 20 ha environ, situé à l'Ouest d'Angers, entre l'avenue du Général PATTON et la rue du Nid de Pie.

C'est au début des années 60, que BULL, pionnier de l'électronique, a construit sur un terrain cédé par la Ville d'Angers, son usine de production d'ordinateurs.

En rachetant BULL, en 2014, ATOS avait pour ambition de créer le champion européen du cloud et de la sécurité informatique. Aujourd'hui, ATOS envisage la possibilité de construire à Angers sur ce site, son usine du futur 4.0 lui permettant d'accroître sa capacité à construire les systèmes critiques des entreprises pour leurs besoins en Simulation Numérique, Intelligence Artificielle, et de Cybersécurité. Cette usine deviendrait alors l'un des plus importants centres mondiaux de construction des supercalculateurs.

ATOS a fait de la décarbonation l'une de ses priorités stratégiques. Le Groupe s'est engagé à réduire de 50% les émissions mondiales de carbone sous son contrôle et son influence d'ici 2025 et à atteindre « zéro émission nette » d'ici 2028, en développant des projets dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique, exploitant notamment la puissance de l'informatique quantique ou l'efficacité énergétique des supercalculateurs pour accélérer la transition vers une société neutre en carbone.

En 2020, Angers Loire Métropole a fait de la transition écologique l'une de ses priorités stratégiques, visant à répondre à l'urgence climatique, en faisant évoluer le territoire. Il s'agit de mettre en place un environnement plus viable, vivable, équitable et désirable pour tous, en renouvelant nos façons de consommer, de travailler, d'habiter ou encore de vivre-ensemble. Agir face à l'enjeu, c'est relever le défi de la Transition écologique : préserver les ressources du territoire, réduire les émissions de CO2 de 60% d'ici à 2030, préserver la biodiversité, tout en prenant en compte les enjeux sociaux et la qualité de vie.

Considérant l'importance historique et stratégique du site angevin dans le développement d'ATOS, Angers Loire Métropole souhaite mener une réflexion globale sur le site de l'ancienne usine Bull, afin d'engager une opération d'aménagement visant à restructurer l'ensemble du site, permettant d'accompagner le développement à moyen et long terme de l'entreprise ATOS (dont la première phase pourrait représenter 8 ha dont le périmètre n'est pas arrêté à ce jour) lorsqu'ATOS l'aura décidé effectivement et d'affirmer la vocation d'excellence du secteur, participant au rayonnement d'Angers Loire Métropole.

C'est aussi l'occasion pour Angers Loire Métropole de mettre en œuvre sur ce site phare emblématique, situé à proximité immédiate du quartier en renouvellement urbain de Belle Beille, desservi par les futures lignes B et C du Tramway, une véritable stratégie bas carbone et ambitieuse en matière de transition écologique :

- Développer l'économie et l'emploi industriels en ville en restructurant l'ancien site Bull sans consommer de nouveaux espaces (zéro artificialisation nette),
- Privilégier les mobilités décarbonées par une excellente desserte en TC et en mobilité active,
- Favoriser l'économie circulaire par le réemploi, la valorisation sur site des produits de déconstruction,
- Valoriser la chaleur résiduelle issue des serveurs et supercalculateurs pour alimenter en calories le réseau de chaleur urbain de belle beille,
- Réintroduire le végétal dans le projet d'ensemble et diminuer l'imperméabilisation des sols,
- ...

Pour ces raisons, la Communauté urbaine souhaite confier un mandat d'étude à ALTER Public visant à définir et préciser les conditions de faisabilité technique, administrative et financière pour la restructuration urbaine de l'ancien site industriel Bull, représentant une surface de 20 ha environ, qui permettra d'une part

d'accompagner le développement à moyen et long terme de l'entreprise ATOS, et d'autre part d'affirmer la vocation industrielle à la pointe du secteur dans le cadre d'une valorisation de cette entrée d'agglomération.

Ces études devront permettre à la collectivité de valider une stratégie urbaine de réaménagement global du secteur, dans une logique de développement à vocation économique.

Le coût global des études à confier aux tiers est estimé à titre prévisionnel à 170 000 € HT, auxquelles s'ajoutera la rémunération d'ALTER Public fixée à la somme de 50 000 € HT.

Le mandataire s'engage à faire réaliser par des tiers les études et à les présenter au mandant dans un délai de 24 mois à compter de l'entrée en vigueur du présent mandat, prorogeable par avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, article L300-3

Vu le Code Civil, article 1984 et suivants

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Approuve le mandat d'études « Restructuration urbaine de l'ancien site industriel Bull » confié à ALTER Public d'un montant total de 220 000 € HT (soit 264 000 € TTC) d'études sous-traitées.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer,

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

